



COMMUNE DE LAURIS

***ELABORATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME***

TOME 1

***3. ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET
DE PROGRAMMATION
OAP Trame Verte et Bleue***

Arrêté le 08/04/2025

Approuvé le 25/06/2026



Mairie de Lauris
20 avenue Joseph Garnier
Tel : 04 90 08 20 01
accueil.mairie@lauris.fr

1.	Préambule – Guide d'utilisation de l'OAP	2
2.	Définitions	2
3.	Carte de la trame verte et bleue	4
4.	Les franges urbaines.....	5
1.1.	Contexte et objectifs.....	5
1.1.1.	Définition.....	5
1.1.2.	Organisation	5
3.2	La sous-trame boisée	6
3.2.1	Objectifs d'aménagement	6
3.2.2	Orientations architecturales, urbaines et paysagères.....	7
3.3	La sous-trame agricole	10
3.3.1	Objectifs d'aménagement	10
3.3.2	Orientations architecturales, urbaines et paysagères.....	11
3.4	La sous-trame aquatique et humide	14
3.4.1	Définition et contexte.....	14
3.4.2	Objectifs d'aménagement	14
3.4.3	Orientations architecturales, urbaines et paysagères.....	16
5.	Liste des essences à privilégier	18
6.	Prescriptions qui s'appliquent aux composantes de la carte des continuités écologiques	20

1. PREAMBULE – GUIDE D'UTILISATION DE L'OAP

L'OAP Trame verte et bleue a été pensée de sorte à accompagner l'ensemble des porteurs de projets pour les aider à intégrer les enjeux locaux de continuités écologiques au cœur de leurs aménagements, afin que ces projets d'aménagement contribuent :

- A la restauration des continuités écologiques
- Au maintien du paysage et du cadre de vie de qualité en ville.

Cette OAP concerne à la fois des projets d'ensemble (avec OAP Sectorielle ou non), ainsi que les projets individuels. Elle ne reprend pas les éléments réglementaires présentés dans le règlement ou dans les pièces graphiques de ce dernier.

Elle se compose de deux parties différentes :

1. Une présentation des trames écologiques de la commune de Lauris
2. Un tableau de principe pour l'aménagement des trames
3. Une partie sur le traitement des franges urbaines et comment traiter la transition entre l'aménagement et les milieux agro-naturels périphériques
4. Une partie sur les essences végétales à prioriser ou à éviter dans les aménagements

Pour chaque partie des OAP, on va trouver :

- Des objectifs d'aménagements qui présentent les enjeux écologiques de ces secteurs et sont présentés dans un cadre jaune
- Les orientations architecturales, présentées sous forme de tableaux et qui viennent présenter les possibilités, les besoins et les préconisations pour les aménagements
- Des exemples permettant de matérialiser les différents types d'aménagement.

2. DEFINITIONS

La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques qui regroupe les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques.

- Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.
- Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.

La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'applique à l'ensemble du territoire national à l'exception du milieu marin.

La trame verte et bleue se décline en plusieurs sous-trame ou plusieurs écosystèmes, une sous-trame rassemble l'ensemble des espaces constitués par un même type de milieu (forêt, zone humide, agricole, aquatique...) et le réseau que constituent ces espaces plus ou moins connectés

Sur le territoire de Lauris, 3 sous-trames ont été distinguées :

- La sous-trame aquatique et humide (cours d'eau et zones humides)
- La sous-trame boisée (milieux boisés et forestiers)
- La sous-trame agricole (vignes, prairies, maraichages, arboricultures)

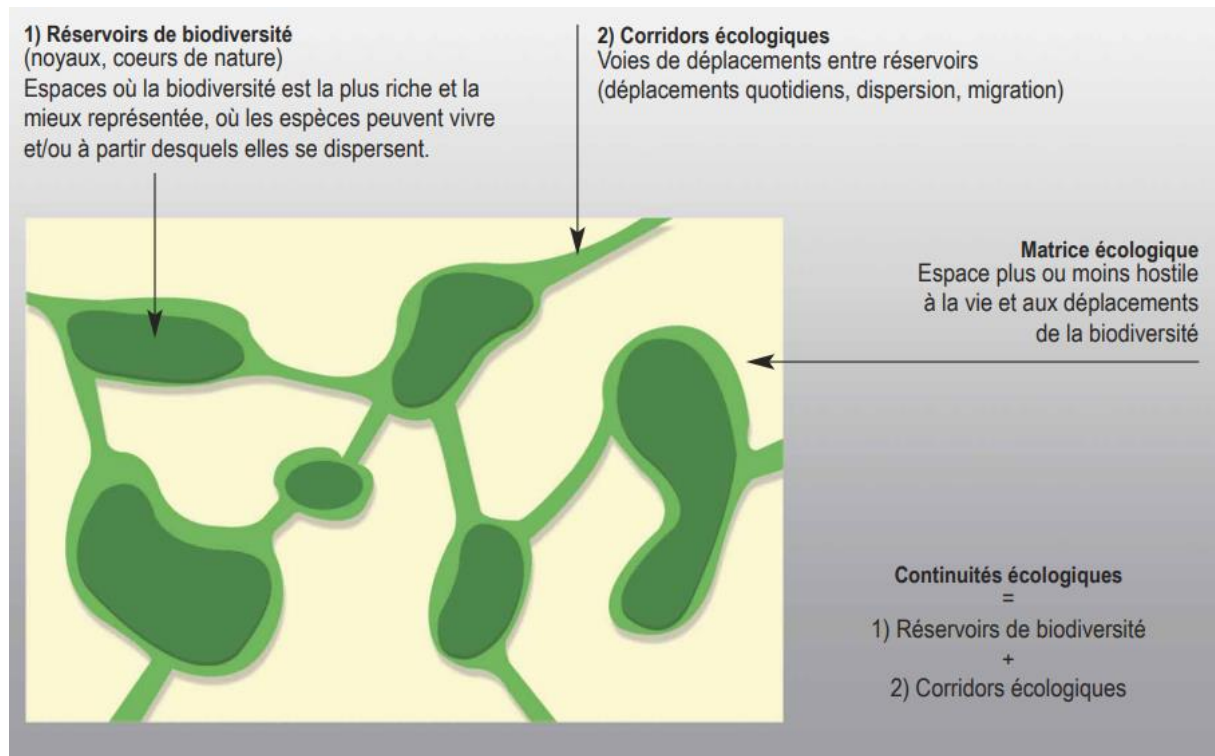


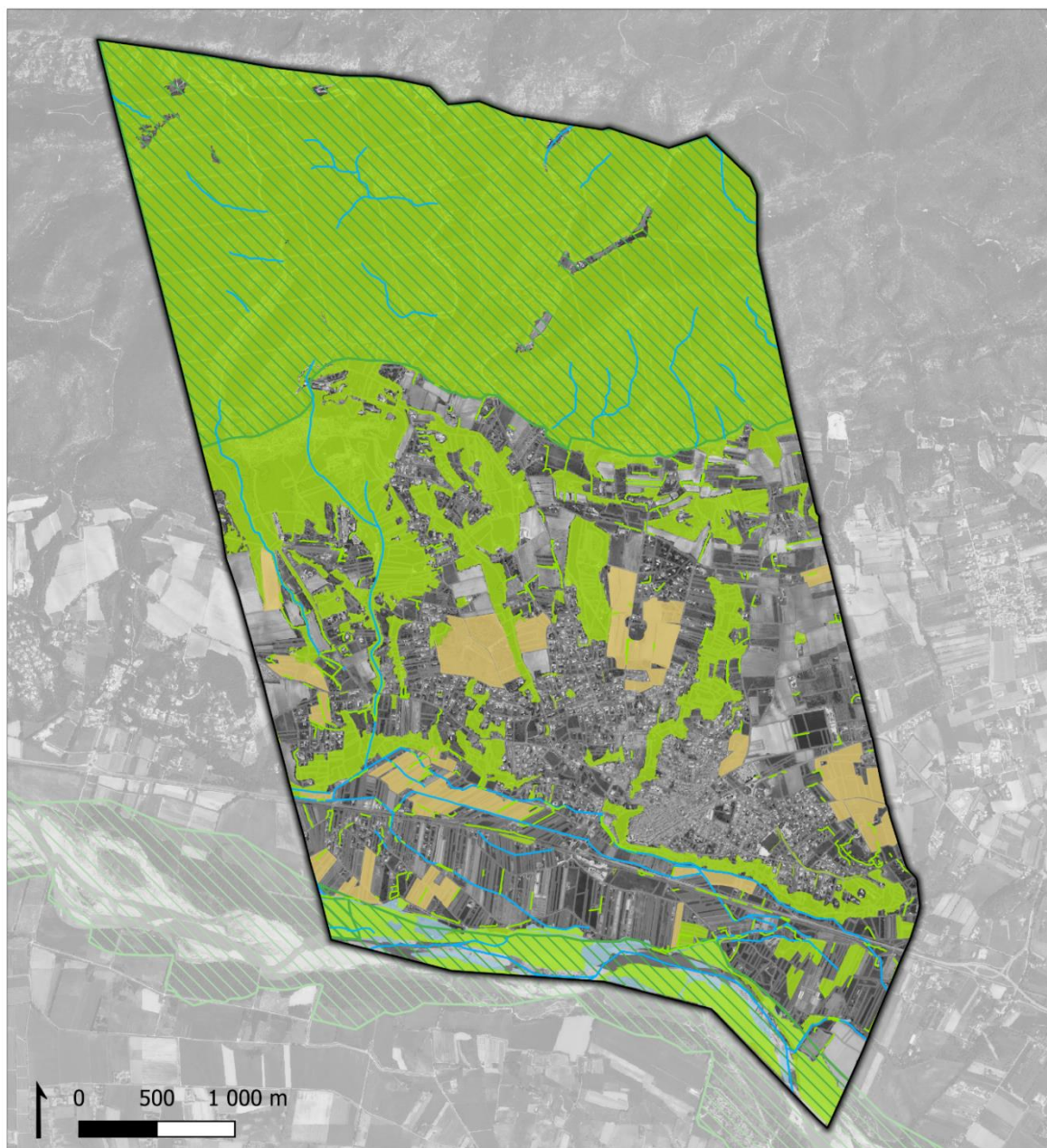
Schéma trame verte et bleue : Sordello, 2017

3. CARTE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

REVISION PLU

Commune de Lauris

Trame Verte et Bleue



Auteur : Planêd, 2023.

Fond : ESRI World Topo

Trame Verte et Bleue	
Troncon hydro	RB_humides
Trame_aquatique	RB_boisés
Supports_boisés	RB_agricoles
RB_règlementaires	haies

*RB = Réservoir de biodiversité

4. LES FRANGES URBAINES

1.1.Contexte et objectifs

1.1.1. Définition

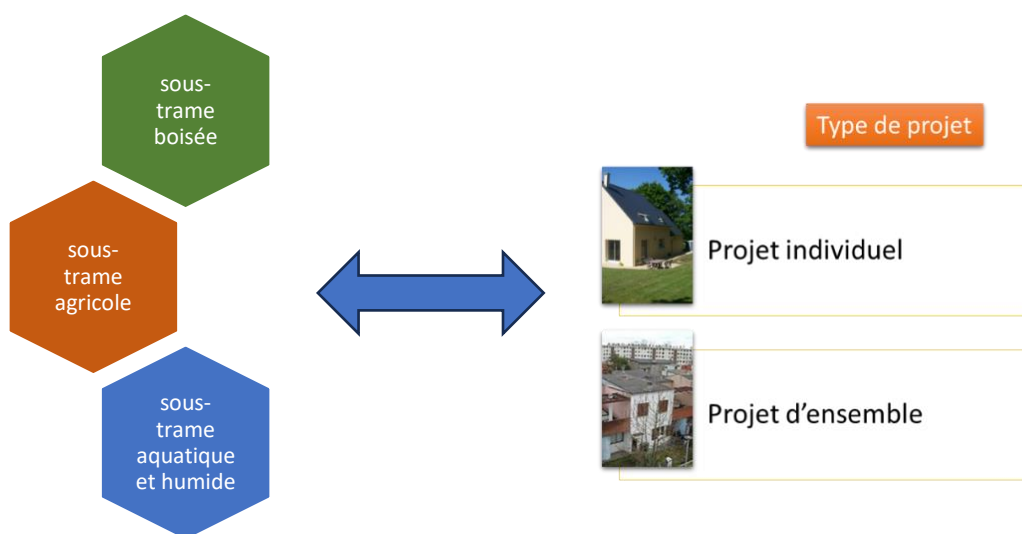
Espaces de transition entre zones construites et campagne, les franges urbaines sont souvent vues comme une construction anarchique et désordonnée. Or, cette limite assure un rôle de transition et de valorisation entre l'espace urbain et les espaces agricoles ou naturels. Cette limite prend la forme d'un espace, d'une épaisseur, de taille variable en fonction des contextes qui nécessitent une réflexion dans les deux voire trois dimensions.

En fonction, des activités, des vocations, des types de milieux naturels ou encore de la fonctionnalité ou de l'usage souhaité, les solutions ne pourront être les mêmes. On trouvera des différences en fonction de ce qui est considéré, l'usager ou l'habitant de la zone urbaine, l'agriculteur, les espèces utilisant les milieux périphériques, la sensibilité des milieux naturels périphériques.

1.1.2. Organisation

Les franges urbaines ne sont pas construites, pensées ou organisées de la même manière et n'influent pas sur le même type de milieu.

L'OAP a donc été pensée de sorte à séparer (lorsque cela été possible ou avait un intérêt réel) les différentes situations comme cela est présenté dans le schéma ci-dessous :



Pour chacune des sous-trames, les préconisations sont organisées de la même manière :

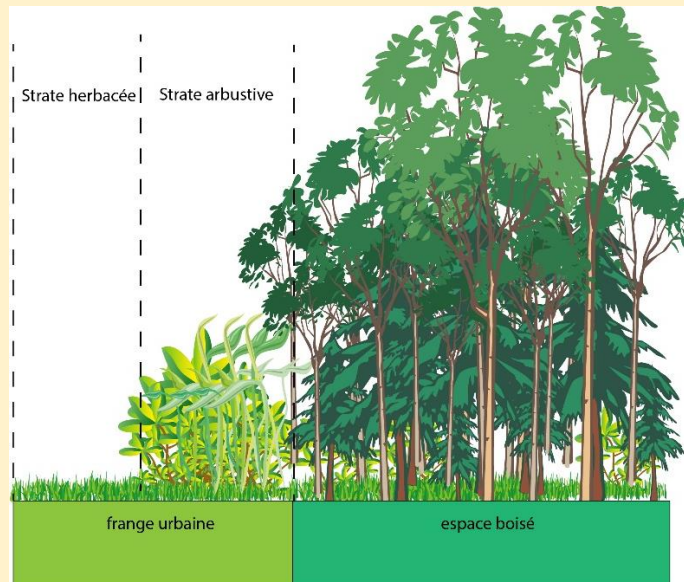
- Les objectifs d'aménagements : les enjeux écologiques de ces secteurs
- Les orientations architecturales :
 - Les clôtures et leur typologie (matériaux, localisation, fonctionnalité)
 - La végétalisation des franges urbaines en fonction des milieux périphériques
 - Comment ces espaces servent à la biodiversité
 - Une liste d'espèces présentes sur la sous-trame
 - Des exemples d'aménagements

3.2 La sous-trame boisée

3.2.1 Objectifs d'aménagement

Pour la sous-trame boisée, les enjeux écologiques pour la préservation de ce milieu sont :

- Maintenir une strate arbustive et herbacée intermédiaire selon le schéma ci-dessous
- Limiter les grillages pour favoriser les échanges avec les milieux périphériques



3.2.2 Orientations architecturales, urbaines et paysagères

Pour les projets individuels

Organisation	La frange se situe sur un espace privatif de jardin, il est donc préconisé de prévoir au fond du jardin un espace de transition possible avec un espace herbacé et un espace arbustif en fonction des cas de figures présentés ci-après
Clôture	La clôture pourra être située au sein de la strate arbustive et privilégiera les matériaux naturels et la perméabilité pour la petite et moyenne faune.

La meilleure solution pour préserver une frange boisée fonctionnelle est le maintien d'une organisation avec trois niveaux de végétation : une strate herbacée ou ouverte, puis une strate arbustive et une strate boisée.

En fonction des cas de figure, et de la localisation de l'espace boisé avec la limite de propriété, la partie située entre le boisement et la limite de propriété le traitement demandé pourra évoluer :

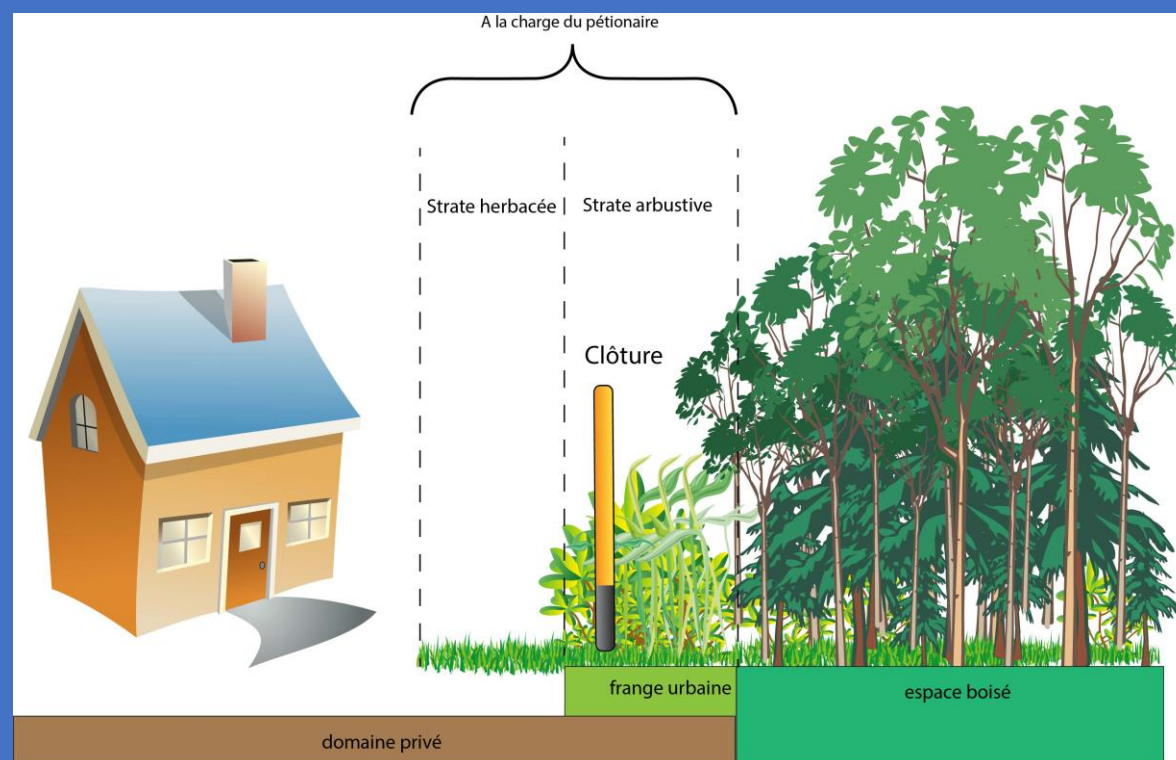
Si le boisement en limite séparative, une strate arbustive est à prévoir sur le terrain d'assiette du projet.



S'il existe une strate intermédiaire entre la LS et le boisement, la clôture pourra être traitée de façon indifférenciée.



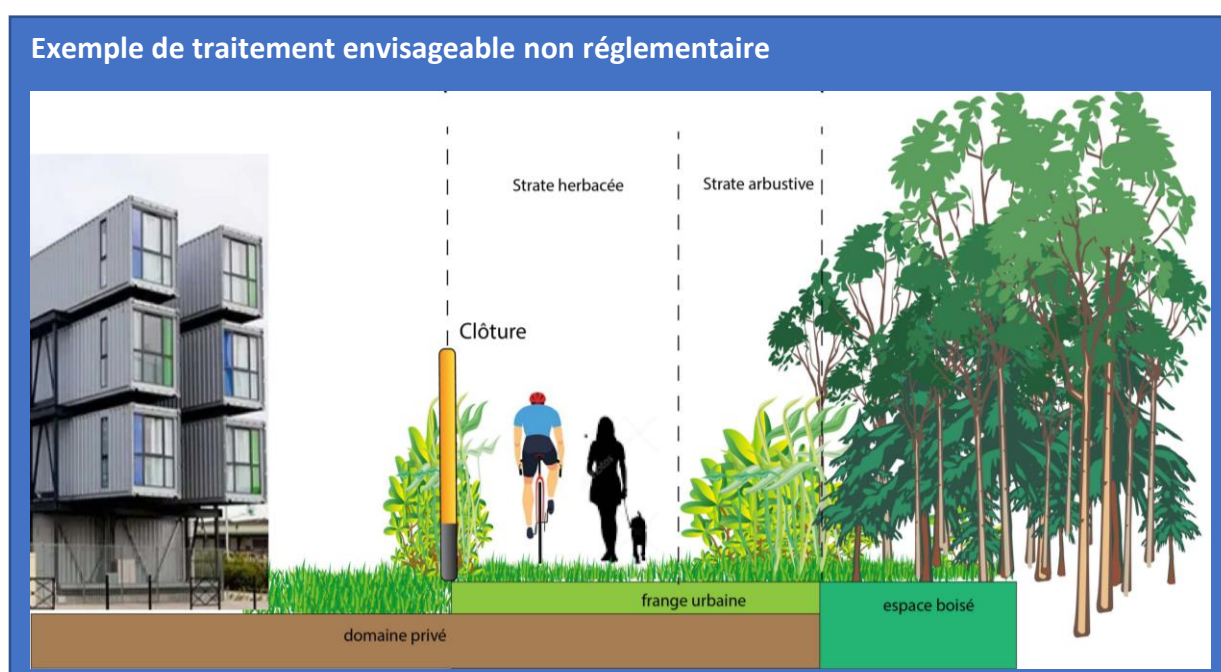
Exemple de traitement envisageable



Pour les projets d'ensemble

Organisation	La frange devra être prévue dans l'aménagement général et être organisée de sorte à maintenir une organisation avec trois niveaux de végétation : une strate herbacée ou ouverte, puis une strate arbustive et une strate boisée. Il est recommandé de faire en sorte de reculer les futurs bâtiments et zones imperméabilisées le plus possible de la frange boisée.
Clôture	La clôture devra être située entre l'espace privatif et la frange urbaine et privilégiera les matériaux naturels et la perméabilité pour la petite et moyenne faune. Une clôture en bois avec une végétalisation sera privilégiée.
Fonctionnalité potentielle de la frange	Le traitement de la lisière pourra permettre d'accueillir diverses fonctions liées à l'opération : cheminements doux, espaces récréatifs, gestion des eaux pluviales comme le présente le schéma ci-dessous.

Il est demandé à l'aménageur de prendre à son compte les investissements liés à l'aménagement de la frange urbaine (strate arbustive, mode doux, ...) à l'image de l'exemple potentiel ci-dessus.



Typologies de clôtures à privilégier

Clôture bois et grillage perméable
petite et moyenne faune



Clôture en bois perméable petite
et moyenne faune



Clôture en bois perméable
petite et moyenne faune



Clôture grillagée intégrant un
passage à petite faune



Clôture intégrant un passage à hérisson (Photo www.noblet.me)

Mur en gabion en bois parfait
pour l'accueil de l'entomofaune

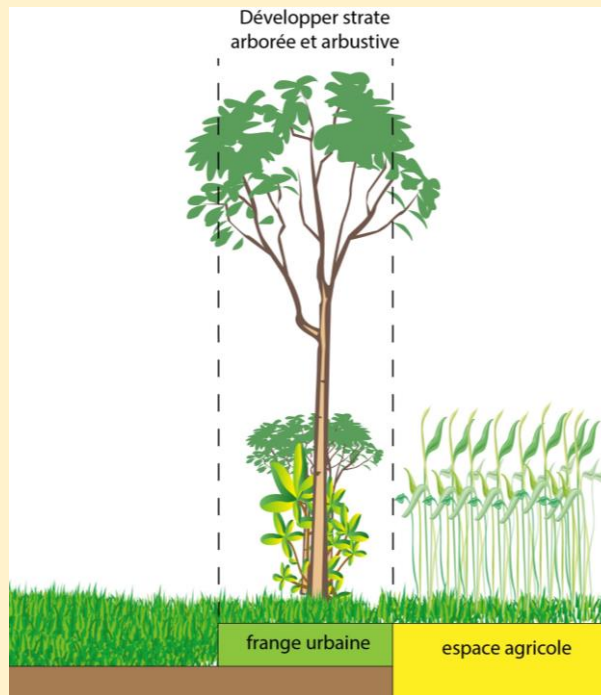


3.2 La sous-trame agricole

3.2.1 Objectifs d'aménagement

Pour la sous-trame agricole, les enjeux écologiques pour la préservation de ce milieu passent par :

- Une régénération de la lisière agricole pour redonner un intérêt écologique à ce milieu et proposer également un masque végétal
- La conservation ou la création d'une bande non exploitée pour favoriser le développement des espèces messicoles et mellifères

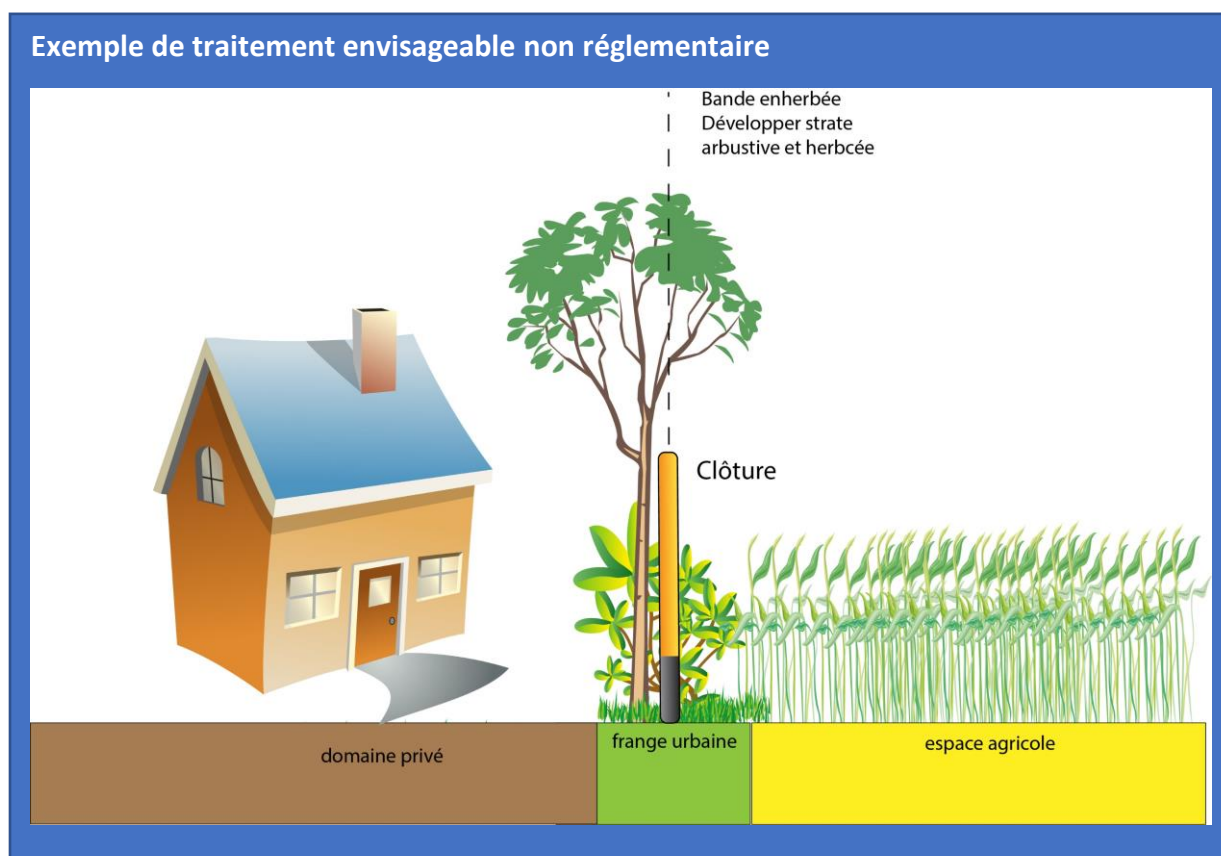


3.2.2 Orientations architecturales, urbaines et paysagères

Pour les projets individuels

Organisation	La frange se situe sur un espace privatif de jardin, il faudra donc prévoir au fond du jardin un espace de transition avec un aménagement multistrates (herbacé, arbustive, arboré). Cette organisation permettra de proposer un secteur de repos aux espèces à proximité des plantations et pourra constituer un écran vis-à-vis de certaines nuisances agricoles (pesticides, nuisances sonores, poussières, ...)
Clôture	La clôture pourra être située en limite parcellaire après la strate arborée plantée et privilégiera les matériaux naturels et la perméabilité pour la petite et moyenne faune.
Fonctionnalité potentielle de la frange	Dans les cas développés précédemment, aucune fonctionnalité ne pourra être développée sauf si l'agriculteur limite l'exploitation de ses terres à quelques mètres de la limite de propriété. Dans ces cas-là, des aménagements de type noue paysagère, circulation douce, développement d'aménagement favorable à la faune (hôtel à insectes, sanctuaire à reptiles, nichoirs à oiseaux), bande enherbée pour les plantes messicoles pourront être imaginés.

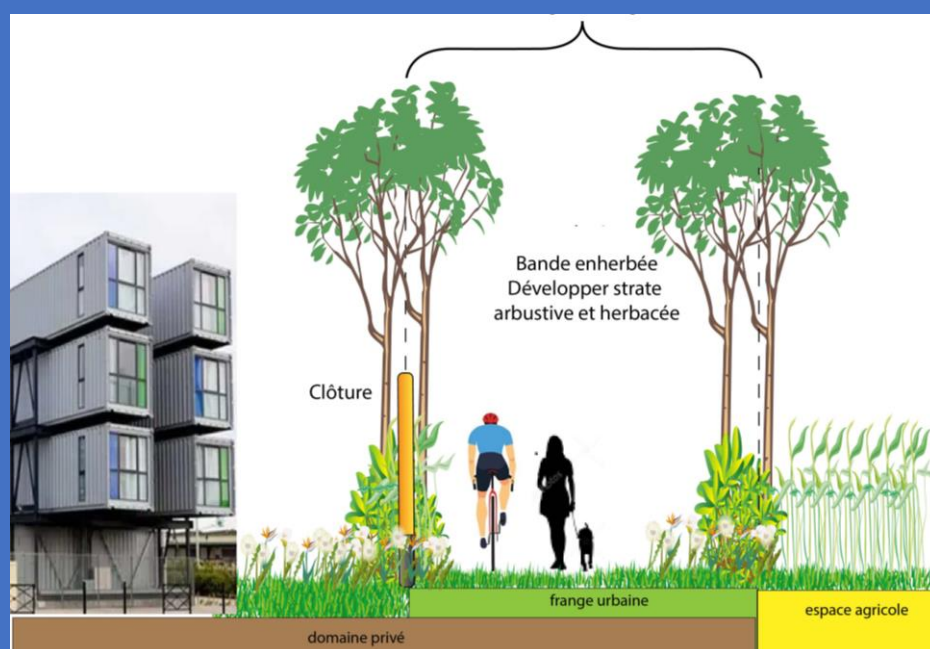
Il est préconisé au pétitionnaire d'organiser sa frange urbaine de sorte à restaurer une bande « vivante » multi spécifique. Comme le montre le schéma ci-dessous.



Pour les projets d'ensemble

Organisation	Un espace de transition préférentiellement avec un espace herbacé et un espace arbustif pourra être aménagé. Une double rangée arborée et arbustive pourra également être mise en place pour proposer un secteur de repos aux espèces à proximité des plantations et fera écran vis-à-vis de certaines nuisances agricoles (pesticides, nuisances sonores ...).
Clôture	La clôture pourra être située entre l'espace privatif et la frange urbaine et privilégiera les matériaux naturels et la perméabilité pour la petite et moyenne faune. Une clôture en bois avec une végétalisation sera privilégiée.
Fonctionnalité potentielle de la frange	Des accès aux milieux naturels et des cheminements piétons ou cyclables le long de la propriété pourront être imaginés. Pour les secteurs concernés par un aléa risque ruissellement pluvial, cet espace pourra également être aménagé sous forme de noue paysagère pour faciliter la collecte et l'écoulement des eaux.

Exemple de traitement envisageable non opposable



Typologies de clôtures à privilégier

Clôture métallique perméable petite et moyenne faune	Clôture en bois perméable petite et moyenne faune	Clôture en bois perméable petite et moyenne faune
		
Clôture métallique perméable petite et moyenne faune	Clôture bois et grillage perméable petite et moyenne faune	Clôture grillagée intégrant un passage à petite faune
		 Clôture intégrant un passage à hérisson (Photo www.noblet.me)

3.3 La sous-trame aquatique et humide

3.3.1 Définition et contexte

La commune de Lauris est particulièrement concernée par la trame aquatique et humide, principalement sur la frange sud de la commune avec la présence de la Durance ou encore des zones humides disposées au cœur des zones agricoles. L'ensemble de ces espaces constituent un habitat aquatique et humide particulièrement riche dans le territoire.

On trouve également des milieux connexes qui jouent un rôle majeur dans la fonctionnalité écologique telle que les grèves et îles de sables ou graviers se forment au milieu ou en bordure du lit du fleuve, des bras secondaires naissent ou se comblent pour former un bras mort (ou boire), la ripisylve qui accompagne la Durance.

3.3.2 Objectifs d'aménagement

Les enjeux écologiques pour la préservation de ce milieu passent par :

- La préservation absolue de ces milieux
- La limitation des apports en eau issues des zones urbaines
- Le maintien d'une zone tampon entre les zones urbanisées et les ripisylves

Le traitement des franges urbaines va donc évoluer en fonction de si on est à proximité immédiate d'une zone humide (prairie humide, mare, ...) ou de la trame aquatique en tant que telle (étang, cours d'eau) et des éléments périphériques (ripisylves, talus). Le traitement de la frange urbaine n'évoluera que peu en fonction de la typologie de l'aménagement mais plus en fonction de l'espace à disposition et de l'élément naturel concerné.

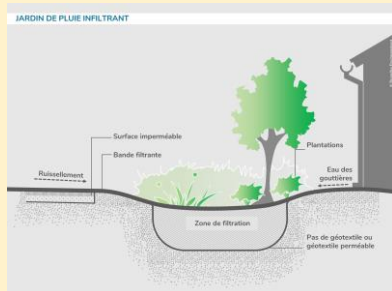
Dans le cas de la trame aquatique avec ripisylve ou talus, l'objectif sera :

- De conserver une distance entre l'aménagement et l'élément périphérique d'une dizaine de mètres à minima
- D'aménager la frange de sorte à limiter les apports d'eau urbaine de façon trop importante et surtout trop rapide dans le milieu naturel. La mise en place de noues paysagères peut être une solution ou la conservation de zones de pleine terre entre la fin de l'aménagement et le milieu naturel

Dans le cas d'une zone humide, l'objectif sera :

- De conserver la capacité des espèces inféodées à se déplacer sans entrave
- D'éviter toute imperméabilisation et toute artificialisation de la zone humide et de ses environs immédiats

De proposer si besoin des aménagements tampons multi-usages (bassin de rétention, jeu pour enfant, stade de sport, jardins partagés, jardin de pluie) permettant une conservation de la perméabilité de la zone et des apports hydriques fonctionnels.

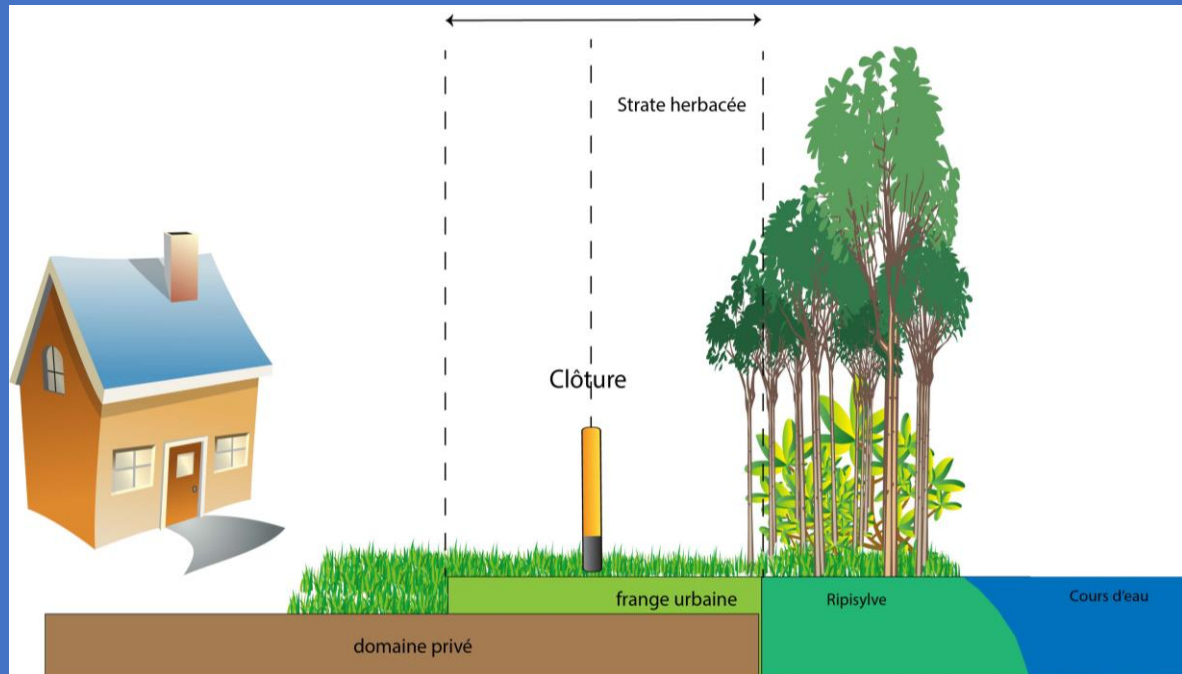


3.3.3 Orientations architecturales, urbaines et paysagères

Pour les projets individuels

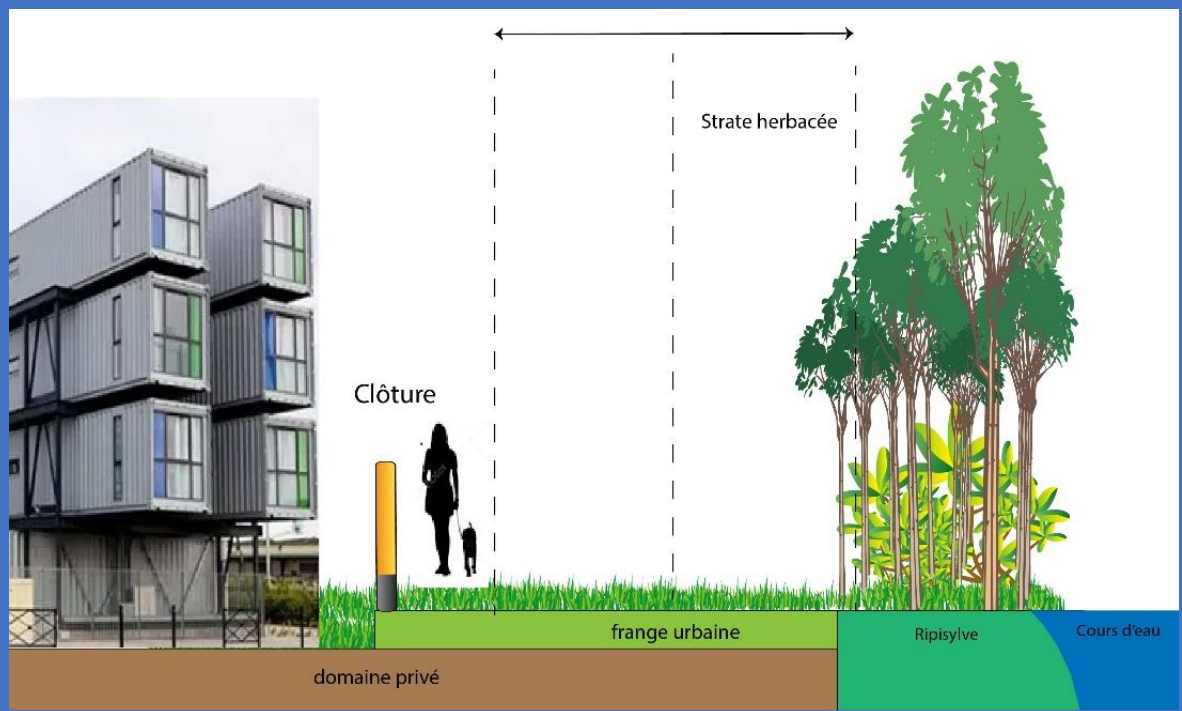
Le positionnement de la clôture entre les deux limites de propriété est à traiter au cas par cas.

Exemple de traitement envisageable



Pour les projets d'ensemble

Exemple de traitement envisageable



Typologies de clôtures à privilégier

Clôture métallique perméable petite et moyenne faune	Clôture en bois perméable petite et moyenne faune	Clôture en bois perméable petite et moyenne faune
		
Clôture métallique perméable petite et moyenne faune	Clôture bois et grillage perméable petite et moyenne faune	Clôture grillagée intégrant un passage à petite faune
		 Clôture intégrant un passage à hérisson (Photo www.noblet.me)
Mur en gabion en bois parfait pour l'accueil de l'entomofaune	Clôture en saule naturel tressée	
		

5. LISTE DES ESSENCES À PRIVILEGIER

Le choix des espèces proposées repose sur plusieurs critères :

- **Adaptation aux contraintes locales** : les espèces sélectionnées doivent pouvoir se développer malgré les conditions spécifiques du milieu. Les situations types serviront de guide pour orienter ce choix. Par ailleurs, le changement climatique incite à privilégier des espèces plus résistantes à la sécheresse.
- **Diversité** : les plantations plurispécifiques sont plus attractives, offrant une variété d'aspects, de lectures et d'évolutions au fil des saisons. Elles favorisent également une répartition plus harmonieuse dans l'espace et permettent d'accueillir une plus grande diversité d'espèces animales. De plus, la diversité végétale limite les impacts négatifs liés à l'apparition de nouvelles pathologies.
- **Origine des espèces** : les espèces indigènes, notamment celles originaires de Provence, sont mieux adaptées aux contraintes écologiques locales et s'intègrent naturellement aux écosystèmes, tout en répondant à de nombreux enjeux d'aménagement. Cependant, certaines espèces exotiques horticoles ne doivent pas être exclues, car elles présentent des atouts non négligeables, tels que leur croissance rapide, la durée et l'abondance de leur floraison, ou encore leurs qualités olfactives.

Pour les aménagements paysagers à Lauris, située dans le Luberon, il est recommandé de privilégier des essences locales adaptées au climat méditerranéen. Le Parc naturel régional du Luberon suggère notamment l'utilisation du cèdre de l'Atlas (*Cedrus atlantica*) et du cyprès de Provence (*Cupressus sempervirens*). Ces deux espèces, bien implantées dans la région, offrent une excellente résistance aux conditions locales et présentent des qualités esthétiques appréciables.

Le cèdre de l'Atlas est reconnu pour sa durabilité et sa capacité à s'adapter aux sols du Luberon. Le cyprès de Provence, emblématique du paysage provençal, est également recommandé pour sa robustesse et son intégration harmonieuse dans les aménagements locaux.

Par ailleurs, le Parc du Luberon encourage la plantation d'essences locales pour garantir une meilleure croissance des plantes, préserver le caractère régional méditerranéen et diminuer le risque d'invasions biologiques.

Il est également pertinent de consulter l'Atlas de la biodiversité et de la géodiversité communales (ABC) de Lauris, élaboré en partenariat avec le Parc du Luberon, pour obtenir des informations détaillées sur les espèces végétales locales à privilégier dans vos aménagements.

Pour les aménagements à Lauris, dans le Luberon, il est essentiel de choisir des essences locales adaptées au climat méditerranéen.

Dans le même temps le Parc Naturel Régional du Luberon recommande plusieurs espèces d'arbres et d'arbustes qui répondent à ces critères. Voici une liste non exhaustive des essences à privilégier :

Arbres :

- **Chêne vert** (*Quercus ilex*)
- **Chêne pubescent** (*Quercus pubescens*)

- **Pin d'Alep** (*Pinus halepensis*)
- **Pin sylvestre** (*Pinus sylvestris*)
- **Cèdre de l'Atlas** (*Cedrus atlantica*)
- **Cyprès de Provence** (*Cupressus sempervirens*)
- **Micocoulier de Provence** (*Celtis australis*)
- **Érable de Montpellier** (*Acer monspessulanum*)
- **Frêne à fleurs** (*Fraxinus ornus*)
- **Olivier** (*Olea europaea*)

Arbustes :

- **Lilas d'Espagne** (*Syringa vulgaris*)
- **Laurier-tin** (*Viburnum tinus*)
- **Arbousier** (*Arbutus unedo*)
- **Ciste** (*Cistus spp.*)
- **Romarin** (*Rosmarinus officinalis*)
- **Thym** (*Thymus vulgaris*)
- **Genêt** (*Genista spp.*)
- **Lavande** (*Lavandula angustifolia*)
- **Santoline** (*Santolina chamaecyparissus*)
- **Buplèvre** (*Bupleurum fruticosum*)

Ces espèces sont bien adaptées aux conditions locales et contribuent à la préservation de la biodiversité régionale. Pour des informations détaillées et des conseils supplémentaires, le Parc naturel régional du Luberon propose des guides techniques tels que "Le végétal et votre maison", disponibles sur leur site officiel.

6. PRESCRIPTIONS QUI S'APPLIQUENT AUX COMPOSANTES DE LA CARTE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

Paramètres	Composantes TVB	Réservoirs de biodiversité réglementaires	Réservoirs de biodiversité boisés	Réservoirs de biodiversité agricoles	Milieux humides	Trame aquatique
	Constructibilité	Interdite	Interdite	Interdite	Interdite	NC
	Extensions : piscines, terrasses et autres constructions	Autorisées (réglementées)	Autorisées (réglementées)	Autorisées (réglementées)	Interdite	NC
	Equipement utilité publique	Autorisé en fonction de la superficie d'emprise (à définir),	Autorisé en fonction de la superficie d'emprise (à définir),	Autorisé en fonction de la superficie d'emprise (à définir), l'importance de l'ouvrage (station épuration...)	Interdite	Interdite
	Gestion des clôtures	Réglementée (matériaux, ouvertures minimums)	Réglementée (matériaux, ouvertures minimums)	Réglementée (matériaux, ouvertures minimums) Voir onglet clôture	NC	Réglementée (matériaux, ouvertures minimums)
	Marges de reculs	NC	NC	NC	10 m de recul par rapport à la zone humide	Intégrer le bon espace de fonctionnement des cours d'eau
	Haies, arbres isolés, murets de restanques	Préservation sauf justification et compensation	Préservation sauf justification et compensation	Préservation sauf justification et compensation	Préservation sauf justification et compensation	NC
	traitement des limites de propriété (renvoi vers liste essences)	Adapté au milieu environnant	Prioriser les arbres feuillus de haute tige et buissons	Prioriser les arbres de haute tige et haies multistrates	Conserver les essences locales et de milieux humides	NC